



Formation à l'installation agricole
Donne droit à la capacité agricole



BPA TPH

Brevet Professionnel Agricole

Travaux des Productions Horticoles

Spécialité Horticulture ornementale et légumière

RNCP5831 (date de fin d'enregistrement : 01/01/2025)

Certificateur : Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire

OBJECTIFS

Les principales activités confiées à un titulaire du Brevet Professionnel Agricole en Travaux des productions horticoles sont :

- Il prépare son travail dans le cadre des consignes reçues, en intégrant le respect de la sécurité et de l'environnement
- Il met en œuvre des techniques et des opérations liées aux productions horticoles.
- Il participe ou réalise seul les travaux de récolte, de conditionnement des produits et/ou de préparation des commandes
- Il participe ou réalise seul les travaux liés à la mise en place des installations et à l'entretien du matériel et des équipements
- Il peut contribuer à la vente des produits de l'exploitation sur la ferme, à la jardinerie ou à l'extérieur

Toutefois l'UCARE Installation obligatoire permet également au titulaire de s'installer en tant qu'exploitant agricole.

CONDITIONS D'ADMISSION

Public cible et pré-requis : demandeur d'emploi avec une expérience en agriculture ou en reconversion.

Conditions d'inscription : les candidats doivent répondre aux conditions d'éligibilité (être majeur, avoir un projet d'activité ou de salariat agricole...).

Autre voie d'admission : Partenaires de l'emploi (France Travail, Cap emploi...)

MODALITES DE RECRUTEMENT

Le secrétariat vous répond sous un délais de 8 jours ouvrés dès votre prise de contact. Si vous êtes intéressé-e par la formation, vous recevez les éléments relatifs à votre pré-inscription. Après réception de votre candidature, le service recrutement vous recevra pour un test et un entretien sous un délais d'un mois. Dès validation de votre candidature, nous vous répondons sous un délais de 10 jours ouvrés. Des validations des acquis académiques sont possibles en fonction des diplômes.

Identification de la formation

Voie de formation :
continue ou VAE

Diplôme de niveau 3

Durée :

Continue : 8 mois – 1180 heures
(900 heures en centre et 280 heures de stage en entreprise)

VAE : 10 à 24h
d'accompagnement (à définir avec le candidat)

Date d'entrée : à venir

Indicateurs de performance

Taux de réussite : 100%

Taux de satisfaction : 83%

Taux d'insertion professionnelle : 13%

Taux d'abandon : 0%

Référents

Coordonnateur pédagogique
Stéphane MOULIN

Référente handicap
Eliane ROBERT

CONTENUS DE LA FORMATION

Compétences professionnelles :

UCG1 : Mobiliser les outils nécessaires au traitement de l'information et à la communication dans la vie professionnelle et sociale

UCG2 : Mobiliser des connaissances relatives aux domaines civique, social et économique

UCG3 : Mobiliser des connaissances pour mettre en œuvre des pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement et de la santé humaine dans une perspective de développement durable

UCP4 : Mobiliser, en vue de sa pratique professionnelle, les connaissances scientifiques et techniques relatives à la conduite des productions horticoles

UCP5 : Mobiliser des connaissances scientifiques et techniques relatives à l'utilisation des matériels et équipements d'une exploitation horticole

UCP6 : Réaliser la multiplication des végétaux

UCP7 : Réaliser l'installation et le suivi des cultures

UCP8 : Réaliser la récolte et la préparation des commandes

UCARE 1 : installation - Mobiliser des éléments d'analyse technico-économiques pour raisonner son projet

UCARE 2 : S'adapter à des enjeux professionnels particuliers (au choix)

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Formation en face à face,
- Travaux pratiques sur l'exploitation agricole,
- Intervenants professionnels,
- Visites en entreprise,
- Centre de documentation et d'Information.

DISPOSITIFS D'EVALUATION

Le BPA « Travaux de la Production animale » est délivré aux candidats ayant acquis les 10 unités capitalisables constitutives du diplôme. Une VAA (validation des acquis académiques) des UCG1 et UCG2 permet aux stagiaires disposant de certains diplômes de réduire leur parcours de 900 heures à 651 heures.

APRES LA FORMATION

- Débouchés :

Le titulaire d'un BPA TPH pourra exercer son activité au sein : d'une exploitation étant que salarié, de plusieurs exploitations regroupées au sein d'un groupement d'employeurs, d'une CUMA ou d'un service de remplacement, en prestation de service pour le compte d'une ETA (Entreprise de Travaux Agricoles).

- Poursuite d'étude :

Vers un BP REA, un Certificat de Spécialisation (CS Machinisme agricole, CS Production Transformation et Commercialisation des Produits Fermiers, ...) ou un BAC PRO.

AVANTAGES DU CHOIX DE CETTE FORMATION

- Formation donnant droit à la capacité agricole
- Intervenants professionnels, travaux pratiques en condition réelle, équipements complets et diversifiés, ...
- L'accompagnement dans la VAE consiste à la vérification du référentiel de formation tout au long de l'écriture du dossier par le candidat VAE, la préparation à l'oral pour le jury.



**Centre de Formation
Professionnel
et de Promotion
Agricole**

Plus d'information

Accueil EPL
du lundi au vendredi
de 7h30 à 12h00
et de 13h00 à 16h00

Plus d'information sur la vie du centre

Internat sur demande
Resto-self sur demande
Parking

Contact

Standard : 0262 56 10 96

Adresse : 24 rue Raphaël BABET
97 480 Saint-Joseph

Plus d'information sur le financement

Statut : stagiaire de la formation
continue

Financements selon organisme
partenaire

VAE éligible au CPF

Nos réseaux

Site internet



facebook



instagram



linkedin

